

**15**



# **Journal**

**(non révisé)**

**Assemblée législative**

**Nouveau-Brunswick**

**L'hon. Graydon Nicholas,  
lieutenant-gouverneur**

**Présidence : l'hon. Roy Boudreau**

**le jeudi 10 décembre 2009**

**Quatrième session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**



le jeudi 10 décembre 2009

13 h

Prière.

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à permettre à McGee's Convenience, à Thomarston Corner, d'acquérir le statut de magasin de franchise d'Alcool NB. (Pétition 58.)

---

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton, de Salisbury, de Riverview, de Cornhill et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 59.)

---

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Beaver Dam, de Fredericton, de New Maryland, de Charters Settlement, de Fredericton Junction, de Taymouth, de Rusagonis et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 60.)

---

M. Holder (Saint John Portland) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Woodstock, de Millville, de Burtts Corner, de Douglas, de Zealand, d'Upper Keswick, de Stoneridge, de Cross Creek et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 61.)

---

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Charlo, de Nash Creek, de Balmoral, de Moncton, de Dalhousie et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 62.)

---

M. Jody Carr (Oromocto) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Napan, de Glenwood, de Moncton, de Black River, de Caraquet, de Miramichi, de Lower Newcastle, de Russellville, de Chatham et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 63.)

---

M. Jack Carr (New Maryland—Sunbury-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Miramichi, de Russellville et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 64.)

---

M. Fitch (Riverview) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Salisbury, de Colpitts Settlement, de River Glade, de Grand Bay, de Havelock, de Durham Bridge, de Moncton et des environs de ces

agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 65.)

---

M. C. Landry (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Salisbury, de Petitcodiac, de Colpitts Settlement, de Wheaton Settlement, de Havelock et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 66.)

---

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de riverains du chemin Lower Mountain et de gens de Colpitts Settlement, de Salisbury, de The Glades, de River Glade, de Boundary Creek, de Moncton, de Petitcodiac, de Mount Eagle et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Petition 67.)

---

M<sup>me</sup> Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rothesay, de Quispamsis, de Clifton Royal et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 68.)

---

M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Woodstock, de Millville, de Burtts Corner, de Kingsley, de Zealand et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 69.)

---

M. Fitch donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 17 décembre 2009, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, portant sur les coûts déjà encourus ainsi que les coûts futurs prévus relativement à la restauration de la rivière Petitcodiac.

---

M. Volpé donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 17 décembre 2009, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre copie du protocole d'entente signé entre la province et l'État du Maine le 9 février 2007 et copie de la correspondance entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick portant sur l'actuel protocole d'entente entre la province du Nouveau-Brunswick et la province de Québec, notamment les renseignements généraux, les études, les rapports et les documents d'information.

---

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur le référendum concernant Énergie NB*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 15, M. Alward, appuyé par M. P. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick ont formulé très publiquement leurs préoccupations, leurs réticences et leurs questions quant à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick, à titre d'actionnaires principaux d'Énergie NB, n'ont pas eu l'occasion de faire entendre leurs opinions dans un référendum ou à des élections générales ;

attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a signalé que l'entente doit être signée le 31 mars 2010 au plus tard afin d'éviter une augmentation de 3 % des tarifs d'électricité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à arrêter toute augmentation proposée des tarifs pour les clients d'Énergie NB jusqu'à la tenue d'élections générales ou d'un référendum sur la question, afin que la population du Nouveau-Brunswick puisse décider, dans un contexte ouvert, transparent et démocratique, de ce qu'elle veut pour l'entreprise de service public appartenant à une autorité publique et exploitée par celle-ci, sans craindre une augmentation des tarifs ou une pénalité financière.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est rejetée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi pour que personne ne soit oublié*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. Alward, chef de l'opposition, a accusé l'hon. M. Keir de dire des demi-vérités. Le président suppléant de la Chambre demande au député de retirer les propos. Le député se rétracte.

Le débat se poursuit. M. Volpé invoque le Règlement; il soutient que l'hon. M. Murphy a tenu des propos non parlementaires en accusant M. Alward de « simuler la sincérité ».

Le président suppléant de la Chambre déclare qu'il examinera la transcription et rendra compte de ses conclusions à la Chambre si nécessaire.

Après un certain laps de temps, M. Volpé invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Murphy a tenu des propos non parlementaires à l'endroit de M. Alward, en faisant allusion à la comparaison entre le taureau et le boeuf et disant que les trois « répandent la même chose ». Le président déclare qu'il examinera la transcription et rendra compte des ses conclusions à la Chambre si nécessaire.

Le débat se poursuit. Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du bureau du procureur  
général pour 2008-2009

(10 décembre 2009).